

ACTUALITÉS

HABITER MIEUX : UN PROGRAMME QUI S'ÉTOFFE

30 novembre 2017

Mots-clés : Habiter Mieux, Rénovation énergétique



Photo iStock

Dotée de nouveaux objectifs à partir de 2018, l'Anah étoffe son programme Habiter Mieux avec une seconde aide "propriétaire occupant" proposée dès janvier prochain.

Inscrite dans le Grand plan d'investissement du quinquennat et dans la concertation du "Plan rénovation énergétique des bâtiments", la lutte contre les passoires thermiques est au premier plan des priorités gouvernementales. L'ambition : rénover d'ici dix ans les 7,5 millions de logements anciens mal isolés et consommant trop d'énergie. L'Anah renforce son programme Habiter Mieux pour rénover 75 000 logements par an.

Des travaux "simples" avec un accompagnement facultatif

Pour répondre aux besoins qu'elle a identifiés de travaux urgents, ou effectués par étape par des ménages à petit budget, l'Anah élargit l'offre du programme Habiter Mieux avec une seconde aide financière proposée aux propriétaires occupants modestes.

Cette offre leur permet de bénéficier d'une aide pouvant aller de 7 000 à 10 000 €, avec la possibilité d'être accompagné ou non par un opérateur-conseil *. Le propriétaire occupant porte son choix sur l'un des trois travaux identifiés comme les plus efficaces en matière de rénovation énergétique :

- le changement d'une chaudière ou du mode de chauffage ;
- l'isolation de combles aménagés ou aménageables ;
- ou l'isolation des murs.

Une seule obligation : ces travaux doivent être réalisés par une entreprise Reconnue garant de l'environnement (RGE). Cette nouvelle aide sera disponible dès janvier prochain.

Habiter Mieux : tout un programme

Avec cette nouvelle offre, le programme Habiter Mieux compte ainsi cinq offres, chacune adaptée aux enjeux de rénovation de différents types de logements et de publics : ménages propriétaires occupants modestes, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriétaires. En sept ans d'existence, Habiter Mieux aura déjà permis la rénovation énergétique de près de 250 000 logements.

* Forfait d'aide de l'Anah à hauteur de 150 euros.